

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane ;

Messieurs BOREL Michel, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel, TROUVE Martial ;

Excusés : Mr BRIAS Bernard (pouvoir à Mr TROUVE Martial), Mme BRIAS Geneviève (pouvoir à Mr MARLHES Cyril), BOURRIN Sophie (pouvoir à Mme DUMAS Viviane), Mme MAZOYER Martine, MEILLER Caroline (pouvoir à Mr BOREL Michel);

Absents : Mr LAFERTIN Noël, Mr RAYNARD Daniel.

Secrétaire de Séance : Mr BOREL Michel.

1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande de mettre à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- Autoriser le maire à demander une subvention au titre de l'enveloppe solidarité

Le conseil donne son accord à l'unanimité

2. Compte Rendu du 23 octobre 2018

Le compte-rendu du 23 octobre est approuvé à l'unanimité.

3. Transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la CCPR

Suite à la loi NOTRe la commune doit se prononcer sur le transfert ou non de la compétence Assainissement Collectif (AC) à la CCPR. La minorité de blocage est de 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Monsieur le Maire fait état des différents impacts liés à ce transfert et notamment de l'impact financier :

- La participation pour le raccordement à l'AC (PAC) passerait de 3 000 € actuellement à 4 000 € dès 2020.
- La part fixe (abonnement) pour la redevance à l'AC passerait de 32 € à 40 € en 2020 et 67€ en 2029.
- La part variable de 0,8 €/m³ à 1,10 €/m³ en 2020 jusqu'à 1,54 €/m³ en 2029.

Cependant ce transfert de la compétence AC répond à :

- Une volonté de solidarité intercommunale
- L'obligation faite par la loi de transfert au plus tard en 2026
- Une capacité d'investissement accrue
- Une gestion par bassin versant permettant la mutualisation des installations

Le débat s'engage

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable au transfert de compétence de l'AC à la CCPR.

4. Renouvellement du contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)

Par manque d'information ce point est reporté pour prise de décision à un conseil municipal ultérieur.

5. Rapport CLET – Transfert de compétence de la piscine de Pélussin

Ce transfert de compétence approuvé par le conseil communautaire le 22/09/2017 implique le transfert des charges liées à la piscine de la commune de Pélussin à la CCPR.

La CLECT s'est réuni pour valider les charges à transférer :

- Charges de fonctionnement : 75 367,37 €
- Charges d'investissement : 12 327,33 €
- Soit un total de 87 694,70 € / an

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport de la CLET.

6. Avenant au Contrat JVS-MAIRISTEM

Pour répondre aux changements réglementaires ou aux évolutions liées à la dématérialisation telles que :

- Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)
- Le prélèvement à la source (PASRAU)
- Le Répertoire Electoral Unique (REU)
- La réforme des marchés publics, etc...

Les communes sont obligées de souscrire à de nouveaux services et de s'équiper de logiciels complémentaires. Fort de ce constat un avenant au contrat de maintenance (pour un montant de 335 €/an) doit être validé par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la souscription de cet avenant au contrat JVS-MARISTEM.

7. Proposition de don d'une parcelle

Le propriétaire de la parcelle (AH 83) située sur la commune de Véranne, lieu-dit Maisonneuve, propose le don de cette parcelle d'1 hectare 66 ares à la commune de Véranne.

En contrepartie, la commune s'engage à prendre en charge les frais de notaire (~180 €).

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité ce don.

8. Convention 2019-2022 CDG42 / CNRACL / Commune

Mr le Maire donne lecture d'une nouvelle convention entre la commune et le CDG42 qui prendrait en charge l'ensemble des tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL (Retraite) des agents de la collectivité.

La collectivité participera aux frais d'intervention du CDG42 selon un tarif établi par type de dossier.

Exemple : étude de départ en retrait et estimation de pension CNRACL : 65 €

Le Conseil Municipal donne autorisation à Mr Le Maire de signer cette convention.

9. Convention « Plan Bibliothèque »

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le ministère de l'éducation nationale lance un plan d'équipement pluriannuel. Un crédit de 1500 € minimum sera alloué par école jugé prioritaire pour constituer un fond de bibliothèque. (soit une centaine d'ouvrages).

La commune de Véranne jugée prioritaire obtiendra pour l'exercice 2018 une subvention exceptionnelle de 1500 €. En contrepartie, elle s'engage à acquérir, sur proposition du directeur d'école un fond de bibliothèque d'au moins 100 livres, pour les élèves et les enseignants de l'école.

Ce partenariat sera piloté par un comité de pilotage composé :

- Pour l'académie : l'inspecteur de l'éducation nationale
- Pour l'école : la directrice
- Pour la commune : un élu.

Mme DUMAS Viviane représentera la commune au sein du comité de pilotage.

Le conseil autorisa à l'unanimité le maire a signer cette convention.

10. Décision Modificative

Concerne l'appartement situé au presbytère. Suite au changement de locataire dans le grand appartement du presbytère la caution versée est à rendre. Celui-ci sera compensé par la caution du nouveau locataire.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Investissement	275 (chap 27) - Dépôts et cautionnements versés : + 500 €	165 (chap 16) - Dépôts et cautionnements reçus : +500 €

Le conseil Municipal émet un avis favorable

11. Commande poteau incendie (aux Camiers)

Le poteau incendie situé aux Camiers a été cassé par un camion inconnu. Pas de recours possible.

La société SUEZ a établi un devis pour le remplacement de ce poteau : 1 976€ HT soit 2 371,32 € TTC.

Le conseil municipal autorise le Maire à passer la commande.

12. Désignation représentant de la commune à la commission de contrôle des listes électorales

Modification de la composition de cette commission ; le maire et les adjoints ne peuvent plus siéger à cette commission.

Composition de la nouvelle commission :

- 1 représentant de la commune (conseiller municipal)
- 1 représentant désigné par le préfet
- 1 représentant désigné par le tribunal d'Instance

Monsieur MARLHES Cyril est désigné pour siéger à cette commission de contrôle des listes électorales

13. Demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour la réfection de carrelage de la salle du presbytère. COROMPT Carrelage a établi un devis pour 2 678,40 € TTC.

Le conseil municipal autorise à établir le dossier de demande de subvention.

14. Portail du cimetière

Le portail du nouveau cimetière doit être réparé. Deux devis ont été établis par la société CREBASSA.

- Devis pour le remplacement du portail : 3 588 € TTC
- Devis pour la réparation du portail : 360 € TTC

Le conseil municipal autorise le Maire à passer commande pour réparer le portail : 360 € TTC.

Questions Diverses

- **Assainissement Collectif** : Sur le secteur de Nurieux pour les parcelles AN 333 et 334, le conseil municipal autorise le Maire à consulter des entreprises pour établir des devis concernant le raccordement de ces parcelles au réseau d'assainissement collectif.
- **Parking trottinettes et vélo à l'école** : Une demande a été faite par les parents d'élèves pour réaliser un parking à vélo à proximité de l'école. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande, la réalisation pourrait être faite lors des travaux du parking au-dessous de l'école (projet à l'étude). Dans l'immédiat, installation à proximité du parking des enseignants.
- **Abri bus** : Une demande a été faite pour mettre en place un abri bus au centre bourg. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande, les élèves disposent déjà de l'abri du lavoir, ainsi que des deux préaux dans la cour de la mairie pour attendre les bus. De plus, l'implantation serait difficile.
- **Emblème** : présentation du projet « EMBLEME DE VERANNE », le travail est en cours entre la commission communication et l'infographe. La présentation est espérée pour les vœux du maire.

La séance est levée à 22h00

Secrétaire de Séance
Michel BOREL